

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

Lyon, le 21 décembre 1848.

Les combinaisons politiques pour arriver à la composition définitive du ministère qui va prendre la direction des affaires aussitôt après la proclamation du président de la République, sont arrivées à leur terme ou peu s'en faut.

D'après des renseignements que nous pouvons considérer comme authentiques, voici les nominations arrêtées : M. Odilon Barrot a le portefeuille de la justice. Il n'y aura pas de président du conseil, parce que l'existence de ce fonctionnaire n'a pas paru nécessaire avec l'institution de la présidence de la République. M. Léon de Malleville sera à l'intérieur, M. de Falloux à l'instruction publique et aux cultes, M. H. Passy aux finances, M. Léon Faucher aux travaux publics, M. le général Rulhières à la guerre, M. de Tracy à la marine et aux colonies. On parle de M. A. Fould pour le ministère de l'agriculture et du commerce ; il avait d'abord été question pour lui du ministère des finances, mais quelques difficultés s'étant présentées, le portefeuille du commerce lui a été offert : on pense qu'il acceptera, car le moment est venu pour tous les hommes distingués du parti modéré de faire taire quelques susceptibilités personnelles pour consacrer leurs services au pays.

Maintenant Paris et la France ont surtout besoin de tranquillité et d'ordre. Pour les obtenir, les assurer, il faut que les hommes de guerre mis à la tête de la force publique, possèdent une énergie, un patriotisme et une capacité qui défient toutes les tentatives d'insurrection anarchique. Les trois militaires éminents, dévoués et sûrs auxquels sera confié le commandement de ces forces, doivent, sous tous les rapports, donner pleine garantie au pays et à la capitale où de mauvaises passions s'agitent encore ; car c'est à Paris que tous les brouillons politiques de la France se réunissent ; c'est là que l'action des chefs politiques de ces odieux partis peuvent mettre en mouvement un peuple factice qui trompe et qui opprime le vrai peuple, la population honnête de Paris.

Si les anarchistes rêvaient quelques coups de main, il faut qu'ils aient d'avance la certitude de ne pas réussir ; il faut que la garde nationale et l'armée réunies sous des commandants habiles sachent qu'elles sont plus fortes que les perturbateurs ; enfin, comme disait un homme du peuple dans son langage expressif : « Il faut que Paris et la France, confiants dans l'autorité, puissent dormir sur leurs deux oreilles, sans craindre d'être réveillés par un 15 mai ou un 23 juin. » Il faut aussi que les populations soient bien assurées que des intrigues ténébreuses ne se lieront pas à la manifestation de troubles possibles et même à leur répression. Sous tous les rapports, Paris est rassuré par la mesure qui confiera le commandement de toutes les forces militaires qui le protègent et qui garantissent l'existence du gouvernement, à trois militaires aussi capables, aussi loyaux, aussi éminents, aussi énergiques que le maréchal Bugeud et les généraux Rulhières et Changarnier.

Il s'était répandu dans la capitale, hier et ce matin, des bruits alarmants sur la possibilité d'une prétendue

tentative impérialiste pour le jour où le président de la République sera proclamé. A en croire ces bruits absurdes et faux de tout point, M. Louis Napoléon Bonaparte devait refuser de prêter le serment absolu à la Constitution, et il ne le prêterait que sous condition et réserve. Cela est complètement faux ; le nouveau président accepte la situation actuelle que lui fait le pays, et cette situation se résume, en ce moment, dans la Constitution. Il l'acceptera entière. M. Louis-Bonaparte est trop intelligent, il a un esprit trop sage, trop prudent, pour prendre une position aussi compromettante, aussi contraire à sa conduite depuis qu'il siège à l'Assemblée nationale. Il respecte cette Assemblée comme l'expression de la pensée du pays à une certaine époque, à la date de la nomination de ses membres. Cette Assemblée donnera, nous le savons, le concours de ses votes, au moins en majorité, au gouvernement du nouveau président. Il ne peut donc être question, pour des hommes consciencieux et prudents, de la violenter et de la provoquer par un refus de serment qui serait sans cause et sans objet. Il n'y a donc rien à craindre de ces bruits.

Quant à ceux d'une manifestation de rue, dont quelques novellistes, alarmistes ou intéressés, annoncent la prochaine réalisation à date fixe, ils n'ont certainement rien de plus sérieux. Il y a bien à Paris des agents de désordre et des anarchistes plus ou moins fonceés, qui exhalent en ce moment la colère de leur désappointement ; mais la force armée, la garde nationale, la majorité des citoyens, sous la direction d'hommes aussi énergiques et aussi franchement décidés à faire respecter l'ordre, garantissent que si quelques tentatives étaient faites pour le troubler sous quelque prétexte que ce fût, ces tentatives seraient immédiatement réprimées. Aussi, tout le monde est-il tranquille et rassuré ici, et, pour la première fois, l'esprit public ne se préoccupe pas de ces bruits alarmants qui, d'ailleurs, ne trouvent nulle créance.

On parle toujours de la situation de l'Assemblée dont chacun considère, ici, le mandat comme terminé après le vote de deux ou trois de ces lois qu'on appelle organiques. Chacun pense qu'après ces votes elle se dissoudra naturellement et d'elle-même. Cette dissolution calme et volontaire est la plus sûre garantie de l'avenir du pays.

Il paraît que les ministres actuels veulent décidément, avant de remettre leurs portefeuilles, vider leur sac jusqu'au fond. Nous avons entendu parler avec plaisir de la résistance de M. Verninac à certaines nominations qui lui avaient été imposées par ses collègues ; mais le ministre de la marine n'est pas si farouche qu'il en a l'air ; il vient tout simplement de se laisser nommer ou plutôt de se nommer contre-amiral. Le *Moniteur* de ce jour en fait foi. Nous ne nions pas le talent et les services maritimes de M. Verninac ; c'est lui qui a apporté à Paris l'obélisque de Louqsor. Il a reçu sa récompense.

Dernièrement, à l'occasion de caricatures et imprimés qui s'efforçaient de jeter le ridicule et la calomnie

sur M. Louis-Bonaparte, nous engageons l'autorité à ne pas permettre cet indécent commerce, beaucoup plus nuisible à la République qu'au candidat ainsi attaqué. Nos réclamations furent vaines, nous devons le dire. Cet échec ne nous empêche point de protester aujourd'hui contre le colportage public et crié de des-sins et imprimés contre M. le général Cavaignac. Il est honteux de voir un lieutenant-général, chef du pouvoir pendant cinq mois, vilipendé lâchement, platement ridiculisé le lendemain de sa défaite électorale. Nous ne connaissons pas une personne honnête, quel que soit son parti, qui ne soit scandalisée de cette tolérance fâcheuse des agents chargés de veiller sur la dignité et la morale publiques.

On lit dans une correspondance parisienne :

« M. A. Fould n'accepte pas le portefeuille de l'agriculture et du commerce, qui sera définitivement donné à l'un des vice-présidents de l'Assemblée, M. Bixio. Ce choix a une signification qui ne peut être passée sous silence, et qui honore d'ailleurs l'intelligence de M. Louis Bonaparte. On s'était si vivement récrié contre la part faite par M. Cavaignac aux républicains de la veille, et Dieu sait combien ce reproche était fondé ! qu'on pouvait craindre, de la part du nouveau président, la mise en pratique contre les républicains de la veille du système d'exclusion dont ceux-ci avaient usé et abusé après leur triomphe de février. »

« En confiant un portefeuille à M. Bixio, M. Louis Bonaparte a dissipé ces craintes et manifesté les tendances de conciliation qui sont dans son âme. M. Bixio appartient à la minorité qui voulait la République avant février. C'est d'ailleurs un homme très-honorable, qui a payé de sa personne en juin, et que ses études et les travaux de sa vie rendent suffisamment propre au poste qu'on lui confie. Il est à regretter, sans doute, que le ministre actuel du commerce et de l'agriculture, M. Tourret, n'ait pas pu donner la dernière main à la solution des questions qu'il avait élaborées. M. Tourret, qu'emporte le tourbillon de la politique, aura laissé d'ineffaçables souvenirs de son passage aux affaires. Mais nous espérons que les conseils de son devancier ne manqueront pas à M. Bixio, qui se fera un devoir et un honneur de mener à fin les entreprises inachevées que lui lègue le plus intelligent des hommes pratiques qui aient occupé, depuis sa création, le département du commerce et de l'agriculture. »

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 18 décembre 1848.

L'entrée de M. de Falloux dans le cabinet serait due surtout, si nous devons nous en rapporter à des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, à l'influence honorable et aux avis consciencieux de M. Molé. Cette nomination est un grand bien, elle donne une satisfaction désirable aux intérêts d'une grande partie de la population, à l'ancien parti légitimiste et à tous les hommes religieux. M. de Falloux est l'un des jeunes représentants les plus estimés et les plus influents dans l'Assemblée nationale.

La fantasmagorie de tentative impérialiste, sur laquelle vivent depuis deux jours les anarchistes désempoignés, n'a pas l'ombre de la réalité, pas plus que ce qu'ils débitent sur le projet qu'aurait le nouveau président de ne prêter qu'un serment sous condition et avec réserve à la Constitution. Ceci est complètement faux, ce n'est qu'une absurdité malveillante. Nous tenons des meilleurs sources que M. Louis-Napoléon Bonaparte prêter le serment avec la plus grande sincérité, qu'il entend recevoir la présidence pour quatre ans dans les conditions constitutionnelles, qu'il n'en parle jamais que dans ce sens, et qu'on abuse étrangement le public lorsqu'on lui suppose d'autres intentions. Quant à une démonstration anarchique et factieuse, on pourrait peut-être bien la désirer dans certaines régions politiques, mais de là à l'exécution, il y a loin. D'ailleurs, les partis violents sont abasourdis en ce moment; la parole leur reste, mais l'action leur échappe. Ils calomnient, mais ils ne se battent plus. Les divisions du parti modéré pourraient seules leur rendre quelque force. Il sera assez sage pour ne pas leur donner cet avantage.

Un fait, qui n'est pas précisément une difficulté, mais qui pourrait causer un certain embarras momentané, c'est la distribution des fonctions de second ordre qui ne sont pas tout-à-fait politiques, mais qui empruntent une partie de ce caractère à leur importance administrative. On pense que ces difficultés personnelles seront facilement aplanies. On a voulu essayer aujourd'hui de passionner l'Assemblée nationale, en lui représentant que sa dignité était mise en cause. Il ne s'agit pas en ce moment de la dignité de l'Assemblée nationale, il s'agit de l'interprétation donnée à son mandat. La question peut se résoudre, d'autant plus qu'une très-grande partie de ses membres sont d'accord avec la presse du parti modéré pour déclarer qu'il est terminé avec le vote de la Constitution, la nomination du président de la République et l'adoption de deux ou trois lois véritablement organiques.

Quoi que fasse l'Assemblée nationale, elle se dissoudra d'elle-même, lorsqu'elle aura achevé l'œuvre constituante dans la véritable acception du mot : c'est là une de ces nécessités absolues; c'est un de ces événements irrésistibles, parce qu'ils sont dans la nature même des choses. En politique, comme dans la nature, quand on n'a plus de raison de vivre, on meurt!

On parlait depuis deux jours de la possibilité d'une rencontre entre M. Ledru-Rollin et M. Carlier, à l'occasion des paroles prononcées par le chef de la Montagne à la tribune de l'Assemblée, paroles si énergiquement et si victorieusement relevées dans la remarquable lettre que M. Carlier a publiée dans les journaux. Ces bruits ne se sont pas vérifiés. La lettre de M. Carlier qui a mis l'opinion publique de son côté, est sans réfutation.

Chronique parisienne.

M. Proudhon ne respecte pas plus le suffrage universel que la propriété. Selon lui, le vote du 10 décembre est un mensonge.

Ce jour-là le peuple français était ivre et quand il aura cuvé son vin il reviendra aux socialistes et à leurs théories.

Voici les propres paroles de M. Proudhon :

« La voix du peuple, dit-on, est la voix de Dieu. Cette idée nous revient sans cesse depuis que nous voyons fonctionner le suffrage universel.

« Il faut convenir pourtant que le peuple a parlé cette fois comme un homme ivre, — mais, dit le proverbe, il est un dieu pour les ivrognes.

« Recommencons. Combien durera l'expérience, c'est ce qu'il s'agit de calculer.... »

— La commission nommée pour l'examen du projet de loi sur le timbre des effets de commerce, actions, etc., a adopté le titre 2 de ce projet, et s'est ajournée au 13 pour examiner le titre relatif aux compagnies d'assurances.

— M. de Persigny fait annoncer par les journaux sa résolution de ne demander et de n'accepter aucun emploi public. Cette résolution honore M. de Persigny, que nous avons toujours connu pour homme d'esprit autant que pour homme de cœur.

M. Laity, qui par son mariage récent avec Mme Richard de Querelles, nièce de l'impératrice Joséphine, se trouve proche

parent, par alliance, de M. Louis Bonaparte, paraît dans les mêmes dispositions que M. de Persigny.

— Par un arrêté du président du conseil, en date du 16 décembre, le citoyen Verninac, ministre de la marine, capitaine de vaisseau, est nommé contre-amiral.

— On assure que M. Barge, représentant du peuple, va être nommé procureur-général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Corne qui a déclaré, dit-on, vouloir se retirer avec le ministre Dufaure et le général Cavaignac.

— Des conférences sont ouvertes en ce moment à Turin entre la France et le gouvernement des Etats Sardes, pour arriver à s'entendre au sujet de l'exécution en commun de travaux nécessaires à l'entretien de la route du Mont-Cenis.

— On fait depuis deux jours tous les préparatifs nécessaires au palais de l'Elysée-National pour y préparer la demeure du président de la République française. La grisaille qui était au-dessus de la principale porte, et qui représentait les citoyens apportant leurs offrandes sur l'autel de la patrie, a été enlevée pour faire place à cette inscription : *Palais du président de la République française.*

Le total des suffrages de vingt-neuf départements recensés par la commission de l'Assemblée nationale, est comme suit : Votants, 2 millions 991,460, — suffrages exprimés, 2 millions 980,126. — L.-N. Bonaparte, 2 millions 290,028. — Général Cavaignac, 541,161. — Ledru-Rollin, 126,602. — Raspail, 30,051. — Lamartine, 8,702. — Dix mille bulletins insuffisants ou inconstitutionnels ont été annulés par la commission qui, d'un autre côté, a restitué à Louis-Napoléon Bonaparte 600 bulletins qu'avaient cru devoir annuler les autorités départementales, parce qu'ils ne portaient que les noms de LOUIS-NAPOLÉON.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 18 décembre 1848 — Présidence de M. A. Marrast.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

M. Thourret, ministre de l'agriculture et du commerce dépose sur le bureau de M. le président un projet de décret relatif à des avances à faire à des agriculteurs, et en demande le renvoi dans les bureaux. Accordé.

M. Freslon, ministre de l'instruction publique, dépose sur le bureau trois projets de décrets relatifs à des demandes de crédits supplémentaires.

M. Charles Rolland a la parole pour des interpellations au gouvernement.

M. CH. ROLLAND : Je viens demander à M. le ministre de la justice s'il a eu connaissance d'un article publié par un journal de Cambrai et reproduit samedi par la *Gazette de France*. Cet article, en même temps qu'il porte atteinte à la dignité de l'Assemblée, pousse au mépris de la Constitution et de la République. Il y est dit que l'Assemblée nationale a démerité de la patrie le jour où, sous la pression des clubs, contrairement à son mandat elle a proclamé la République. (Reclamations à gauche. Il n'est pas possible de déclarer de pareilles attaques à l'Assemblée, à la constitution, à la République.) Je demande si M. le ministre de la justice a eu connaissance de l'article, et, dans ce cas, s'il a pris quelques mesures.

M. le ministre de la justice annonce que dès samedi l'article a attiré son attention et qu'aujourd'hui même la justice a été saisie et agira. (Très-bien! très-bien!)

L'incident est clos.

M. Gent a la parole pour des interpellations.

M. GENT : Je viens à mon tour interpellier M. le ministre de l'intérieur sur un fait grave et de nature à intéresser toutes les opinions et qui porte atteinte non-seulement au droit de réunion, mais à la liberté électorale.

Un congrès s'était réuni à Paris sous le titre de congrès central électoral. Après l'élection du président de la République, une nouvelle réunion avait été indiquée. Mais quelques membres à peine étaient réunis lorsqu'un commissaire se présenta et ordonna la fermeture de cette réunion en vertu de l'art. 16 de la loi sur les clubs. Tandis que les membres de la réunion protestaient au nom de l'art. 19 de la même loi qui assure la franchise des réunions électorales.

Maintenant je demanderai à M. le ministre de l'intérieur s'il approuve le commissaire, si la République sera moins libérale que la monarchie, puisque, avant février, que dis-je? sous la restauration, il existait plusieurs comités électoraux de la nature de celui qu'on veut prohiber!

M. DUBAURE, ministre de l'intérieur : Le fait pour lequel je suis interpellé est positif. Il a eu lieu avec mon assentiment. J'en accepte toute la responsabilité. (Très-bien!) Le commissaire de police était-il dans son droit, je vais le prouver : la loi sur les clubs s'occupe de trois genres de réunions : les réunions publiques, permises avec quelques précautions que l'expérience a démontrées insuffisantes, les réunions électorales protégées par l'art. 19 du décret, et les sociétés secrètes absolument interdites. Je ne dirai pas à quels excès se sont laissés entraîner les clubs dans ces derniers temps, sous prétexte de réunions électorales. J'ai là des procès-verbaux sans nombre qui le constatent surabondamment et dont je ne veux pas fatiguer l'As-

semblée. Ainsi l'élection du président terminée, nous avons cru notre devoir de mettre un terme à ces scandales. Il nous a paru que sous le prétexte de réunion électorale, il n'était pas possible de laisser s'établir, dans l'intervalle de deux élections, des réunions permanentes qui seraient l'abrogation même de la loi que vous avez votée. C'est dans l'intérêt même de la liberté que je parle. Je dirai ses partisans que permettre d'éluder la loi serait nous mettre dans la nécessité de demander à l'Assemblée des mesures plus sévères pour sauvegarder les intérêts de l'ordre et de la société. La solidarité républicaine, ainsi s'appelait la réunion en faveur de laquelle parlait M. Gent, invoquant à tort le prétexte de l'élection, a donc été régulièrement dissoute, et le gouvernement croit avoir rempli son devoir en exigeant la rigoureuse exécution de la loi. (Très-bien! très-bien!)

M. JOLY : Je n'ai pas à examiner ce qui s'est passé, ce qui s'est dit dans les réunions électorales (oh! oh!) auxquelles j'ai assisté. (Rit.) Je vais seulement traiter en peu de mots une question de droit constitutionnel. Il me semble que M. le ministre a fait une confusion en confondant les réunions publiques et les réunions privées. Le comité central électoral appartenait à ces dernières et la permanence de ce genre de réunion est une nécessité dans les circonstances où nous nous trouvons. (Oh! oh!) Au reste je ne veux pas insister, le moment n'est pas opportun. Nous ne voulions que faire une réserve et protester contre une mesure qui porte atteinte à l'une de nos plus chères libertés. (Rumeurs. Bravos à la montagne.) L'incident n'a pas de suite.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition du citoyen Dufournel, relative au reboisement des terrains infertiles et au défrichement et à la mise en culture des sols forestiers susceptibles d'être convertis en bonnes terres arables.

M. Maissiat a la parole pour continuer son discours. Mais cette fois M. Maissiat ne nous récréa pas par des historiettes champêtres, et les airs qui font danser les Faunes et les Sylvestres sous le chêne.

L'honorable membre, cette fois, laisse les pipeaux; il est grave et sérieux, pour ne pas dire plus; il fait de l'algèbre.

M. Dufournel répond à M. Maissiat.

La séance continue.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT-SUR-MAIN, 15 décembre. — M. de Schmerling et M. de Wiestlg, l'un ministre, l'autre sous-secrétaire d'Etat, viennent de donner leur démission : le vice-président de l'empire l'a acceptée. M. Henri de Gagern a accepté un portefeuille dans le nouveau cabinet.

On annonce que M. Moke, ministre de la justice, veut donner aussi sa démission, parce qu'il ne lui convient pas de faire partie d'un ministère exclusivement prussien.

— L'Autriche a formellement déclaré ne pas vouloir contribuer à l'établissement d'une flotte allemande et elle rappelle son représentant auprès du congrès des douanes. M. Schmerling voulait que l'Assemblée nationale renouvelât les négociations avec l'Autriche, relativement à la question de l'unité allemande; mais il n'a pu faire adopter cette proposition. Voilà pourquoi il s'est retiré. Maintenant il ne reste plus en présence qu'un parti prussien et un parti autrichien.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 5 novembre 1848. — Aujourd'hui est arrivé au Caire Masloun-Bey, porteur du firman de sa hauteesse le sultan qui nomme vice-roi d'Egypte S. A. Abbas-Pacha, petit-fils de S. A. Mehemet-Ali.

Cette nouvelle a été reçue avec grande joie, non-seulement par les grands personnages, mais encore par toute la population du Caire qui connaissait la tendresse et l'estime de Mehemet-Ali pour le jeune prince.

Les grandes manières d'Abbas-Pacha, sa générosité lui ont valu depuis longtemps les sympathies du peuple égyptien. Tout le monde espère qu'il suivra le chemin que lui a tracé son grand-père et qu'il continuera l'œuvre de civilisation bien commencée.

Nouvelles de Lyon.

Hier à midi, une députation de soixante pères de familles de la Guillotière et des Brotteaux, s'est rendue à la mairie de la Guillotière, pour présenter les pétitions qui demandent le maintien des Frères et des Sœurs des écoles chrétiennes. Ces pétitions étaient revêtues de plus de deux mille signatures. M. le maire a promis qu'il convoquerait le conseil municipal pour délibérer sur cet objet.

Nous ne saurions trop engager MM. les pères de famille qui tiennent à une éducation chrétienne, à ne pas s'endormir sur le bon accueil de M. le maire; il y a dans le conseil municipal de la Guillotière, des hommes pour qui le mot de religion est un mot réactionnaire, et ces hommes-là feront leur possible pour démocratiser la jeunesse. C'est le mot dont ils se servent.

vent pour recommander l'impiété et l'absence de morale religieuse, la seule morale qui soit profitable aux enfants, en les préparant à devenir des citoyens honnêtes.

Nous demanderons à la mairie si les ordonnances de police qui ont trait au curage des fosses par des procédés inodores ont été rapportées, car depuis quelque temps il s'élève de toutes parts un concert unanime de plaintes les mieux fondées sur la manière dont ce service est accompli.

Nouvelles diverses.

Entre cinq et six heures du soir, dimanche dernier, un assassinat est venu effrayer les habitants du quartier Mémilmontant.

Une personne qui traversait la petite rue Neuve-de-Ne-mours, heurta le corps d'un homme gisant sur le pavé, en face de n. 4; c'était le cadavre d'un vieillard presque en guenilles, ayant deux larges plaies béantes à la tête. On s'empresse autour du cadavre, et presque aussitôt les voisins reconnaissent la victime pour être un sieur Naille, propriétaire, rue de Mémilmontant, 44.

M. Naille était connu dans son quartier par ses allures bizarres. Bien que propriétaire de trois maisons qu'il avait tout dernièrement vendues moyennant une rente viagère, ce vieillard, toujours vêtu de haillons, menait la vie d'un mendiant, et passait son temps à parcourir les maisons de son quartier, se faisant faire l'aumône de croutes et de débris de viande. Cet homme, qui présentait toutes les apparences de la misère, n'a pu tomber victime que d'un guet-apens sur lequel les recherches de l'autorité jetteront sans doute quelque lumière.

MÉMOIRES DE CAUSSIDIÈRE,

EX-PRÉFET DE POLICE, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Nous ne jugeons pas, nous allons raconter :

Dans son introduction, M. Caussidière nous donne la pensée intime des hommes qui conspiraient sous la monarchie en faveur de la République. Crise industrielle, agiotage monstrueux, vente d'emplois, jeux de bourse sur les grains, assassinats, escroqueries, vols, exactions dans les plus hauts rangs de la société, transactions honteuses de privilèges de théâtres, subventions scandaleuses de journaux; puis, en bas, profonde misère, et pour seul obstacle au désordre imminent, le mot de M. Guizot: *le travail est un frein*: voilà le spectacle de notre situation, telle que la jugeaient les démocrates, impatientes de subir ce joug, et désireux d'une occasion pour arriver à constituer la République. La monarchie cadette en était à son Polignac. De 1838 à 1846, le lien des sociétés secrètes, inquiétées par des révélations et par une surveillance plus active, s'était relâché; mais depuis 1846, réorganisées à nouveau, ayant pris Paris pour centre, et prêtes à un mouvement, elles se réunissaient en présence de la sécurité d'un gouvernement aveugle, et on y parlait plus de fusils que de communisme; on puisait de nouvelles forces, une nouvelle audace dans la déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre.

Le 21 février, dans la soirée, une réunion définitive lieu, aux bureaux de la *Réforme*, pour s'entendre sur la conduite à tenir, à l'occasion des ordonnances qui prohibaient les banquets. MM. Flocon, Baune, Augier, Louis Blanc, Thoré, Caussidière, Lagrange, Rey, Bert s'y trouvaient et furent rejoints par MM. Ledru-Rollin et d'Alton-Shée qui sortaient de chez M. Lamarque. Il fut arrêté que l'on se promènerait *les mains dans les poches*, à la Madeleine. Le *National* hésitait; enfin, la révolution s'effectue, au grand étonnement de ceux-mêmes qui la font, et qui, peu satisfaits de la démission de M. Guizot, avaient gardé leurs armes et leurs espérances.

Caussidière était entré aux Tuileries, stupéfié du peu de résistance des défenseurs de la royauté. Il éprouve, dans l'asile de ces rois, une émotion profonde, qui, emportée par la joie de voir enfin se réaliser son beau rêve, calme tout-à-coup ses passions; les Tuileries deviennent pour lui le tombeau de sa haine.

Cependant ses amis pensaient à lui. Flocon, Baune et Ledru l'avaient nommé préfet de police. Son accoutrement était très-curieux; il était affublé d'une casquette, d'une redingote crottée, d'un pantalon noir et

d'une paire de bottes hachées par les nombreuses pérégrinations que, depuis vingt-quatre heures, il n'avait cessé de faire au travers des barricades. Il avait sur lui une centaine de francs.

En arrivant à la préfecture, son premier soin fut de faire mettre en réserve les objets particuliers appartenant à M. et Mme Delessert qui l'en remercièrent. Le lendemain il réunit les chefs de division et de bureau, et après les avoir invités à redoubler de zèle dans leurs fonctions, il termina par ces paroles fort explicites: « Si quelqu'un de vous se rend coupable de trahison, il sera fusillé sur-le-champ dans la cour de la préfecture. »

Pour ne pas perdre de temps, et afin de remettre en ordre les rues que les barricades avaient bouleversées, il ne trouve pas de meilleurs agents que les chefs des barricades eux-mêmes, et il s'entretient de sa personne dans les détails du repavage de la cité. On avait, dans le temps, accusé Caussidière d'avoir été ramené à la préfecture en état d'ivresse. — Voici l'anecdote assez curieuse qui avait été cause de ce bruit.

Cuni, un de ses camarades de captivité à Doullens, était venu le voir au moment où Caussidière voulait examiner par lui-même si ses ordres relatifs au repavage étaient exécutés.

Il avait la tête lourde, fatiguée d'un travail de dix-huit heures, et par conséquent un immense besoin de prendre l'air. Il s'acheminèrent donc jusqu'à la rue du Petit-Carreau, où ils rencontrèrent une patrouille de la garde nationale. Un *Qui vive!* bien accentué les fit prendre par la rue Bourbon-Villeneuve, où ils se séparèrent. Caussidière se disposait à retourner à la préfecture, lorsque la patrouille revint en leur demandant s'ils avaient des *laissez-passer*. Caussidière montra le sien, formulé ainsi: *laissez passer le citoyen préfet de police Caussidière*. Signé, le secrétaire de la préfecture de police.

Crurent-ils à une mystification ou eurent-ils quelque défiance? toujours est-il qu'ils lui enjoignirent de les suivre. Caussidière les suivit. Bientôt il fut réellement reconnu. Mais le préfet de police les pria de l'accompagner à son tour jusqu'à la préfecture, et là, il les invita à entrer, et une fois dans son cabinet, il leur dit: « Vous êtes mes prisonniers maintenant, et vous ne me quitterez pas ainsi! » Un huissier apporte deux bouteilles de vin avec des biscuits, et après avoir trinqué à la République: « Vous vous êtes vengé noblement, » lui dit l'un d'eux.

Il fallait faire, on se souvient du mot, *de l'ordre avec le désordre*: Caussidière s'empressa d'organiser une troupe spéciale d'hommes énergiques à qui il fit prendre un ceinturon rouge et un brassard rouge. « On s'est beaucoup récrié, dit-il, sur cette couleur: le rouge, symbole de l'unité, ne voulait pas dire qu'on fût sanguinaire. Hors de l'action du combat, j'ai toujours rencontré de l'humanité et de la douceur dans le caractère des républicains, tandis que tel qui s'enveloppe de blanc cache souvent sous cette couleur candide de tristes et cruelles passions: lisez l'histoire. »

Le 27 février, on lui communiqua les mandats d'amener contre les ex-ministres de Louis-Philippe. Des traîtres vinrent lui révéler la cachette de quelques-uns d'entre eux. Caussidière pouvait les arrêter, il s'y refusa.

Sa nomination n'allait pas toute seule. Un des membres du gouvernement qui paraissait le plus s'y opposer, était M. Garnier-Pagès. Cependant elle fut insérée au *Moniteur*.

A peine entré en fonctions, Caussidière se trouva en présence de nombreux obstacles et de véritables excès. A Suresne, à Puteaux, aux gares de chemins de fer, parmi les cochers d'omnibus, au journal la *Presse*, aux Tuileries, partout il fallait concilier. C'était là son but principal. Plus de trois cents clubs étaient ouverts; plus, un nombre considérables de journaux, sans compter les anciens, dont la situation est appréciée comme on va le voir par l'ex-préfet de police: « Le *Constitutionnel*, le *Siccle*, la *Patrie*, le *Journal des Débats*, qui, frappés de surprise et de terreur, s'étaient d'abord condamnés eux-mêmes à un prudent silence, reprirent bientôt courage, en voyant la révolution compromise par le gouvernement provisoire et ses agents. »

« Le *National* et la *Réforme*, dont les rédacteurs tenaient le poignoir, étaient devenus ministériels; celle-ci

conservant toutefois son indépendance et le vif sentiment de la République, l'autre s'abaissant, alors comme depuis, à une platitude et à une servilité que n'avait jamais égalées le *Journal des Débats*, ni sous la Restauration, ni sous Louis-Philippe.

Les manifestations qu'il qualifie d'aristocratiques ont lieu: entre autres celle des *bonnets à poil* de la garde nationale; *la journée aux manchons*.

La police avait à lutter contre des menées de toute sorte. Tantôt les agitateurs de clubs les plus forcenés étaient des forçats évadés, comme le nommé Michelot tantôt de faux vols étaient signalés, comme celui d'un bijoutier de la rue St-Honoré, qui, pour échapper à l'obligation de faire face à ses engagements, réclamait le secours de la police pour faire retrouver 30,000 fr. qu'il disait volés et qu'il avait cachés dans son grenier; puis, les promenades aux flambeaux, les émigrations, les menaces contre la propriété. On avait, à cet égard, annoncé à Caussidière que M. de Rothschild avait l'intention de partir. Le préfet de police le tenait en *filature* (tenir en filature, c'est faire suivre quelqu'un par un agent secret).

M. de Rothschild vint un jour à la préfecture. Caussidière l'avertit des bruits qui couraient, des mesures de protection qu'il avait dû prendre, tout en exerçant une espèce de surveillance motivée par les projets qu'on lui supposait.

M. de Rothschild lui répondit: « On me croit couvert d'or. Ma fortune et mon numéraire sont convertis en actions qui n'ont en ce moment aucune valeur. Je suis loin de vouloir faire banqueroute, et si je dois mourir, j'y suis résolu; mais je regarderais la fuite comme une lâcheté. J'ai même écrit à ma famille, afin qu'elle m'envoie des fonds pour faire face à mes engagements; et si vous le trouvez bon, demain, je vous présenterai mon neveu. »

Caussidière rassura M. Rothschild sur les intentions du vrai peuple à son égard; et ils se séparèrent satisfaits l'un de l'autre.

Cependant, des complots se formaient, des ouvriers étaient l'objet de tentatives légitimistes. 150 ouvriers avaient trouvé un drapeau blanc dans leur chantier, et venaient le brûler à l'Hôtel-de-Ville.

Un M. de Caumont était occupé de distribuer 10 francs par garde municipal qui lui était signalé. Caussidière l'ayant mandé auprès de lui, il prétendit que ce argent n'était que le produit d'aumônes. Le préfet lui conseilla de s'abstenir, lui, *major en moustaches*, du rôle de *dame de charité*.

Malgré toutes les précautions, la police n'était pas secondée par celle des autres ministères. Les agents secrets étaient mal payés et mal dirigés; aussi faisaient-ils mal leur besogne.

Un agent fut chargé d'exécuter un mandat contre un individu qu'on disait fort habile et difficile à prendre. L'arrestation fut cependant opérée et le recommandé mis dans un fiacre.

Comme l'agent cherchait vainement dans sa poche une pièce de monnaie pour payer d'avance le cocher, le prisonnier offrit sa bourse, disant qu'il porterait cette course sur sa note de frais.

— Comment l'entendez-vous? dit l'agent étonné.

— C'est bien simple. Comme vous, je suis agent, et toutes les fins de mois on me paie mes déboursés.

La crise augmentait de jour en jour; l'encombrement des marchandises, que l'exportation n'enlevait pas, et qui empêchait la fabrication, l'escompte resserré à la Banque, des commissionnaires achetant les soldes à 30 et 40 pour cent de perte, puis les fautes, dont il est facile, dit naïvement Caussidière, de s'apercevoir quand elles sont commises et d'y remédier après coup, une polémique ardente, tels étaient les éléments de désordre qui se répandaient dans les masses et préparaient l'insurrection.

Les ouvriers tailleurs, les boulangers, les cochers, les petits locataires, les forts et porteurs de la halle, étaient dans un état d'agitation implacable. La terreur s'emparait des esprits; la bourgeoisie avait peur à tel point que, dans un rapport, le citoyen Caillaud cite une femme de 65 ans qui voulait se brûler vive pour échapper, disait-elle, à la *pendaison*.

Cette fermentation des esprits devait éclater, c'est ce qui arriva.

(La suite prochainement.)

L.

VARIÉTÉS.

UN NOM !

CHANT NAPOLEONIEN.

Ce nom, que plus d'un cœur désire,
Dois-je le tracer en mes vers ?
Non, non, laissons l'urne le dire
A la France, à tout l'univers !
(L'Auteur.)

I
De faux amis bravant le blâme,
Je n'ai qu'une religion,
Frères, tout haut je le proclame,
Sans crainte et sans ambition.
Elle est aussi pure que belle,
Il faudra bien en convenir,
Quand vous saurez que je l'appelle :
Religion du souvenir !

II
Au NOM sublime en qui la France
Plaçait naguère espoir, orgueil,
J'ai voué par reconnaissance
Amour et foi jusqu'au cercueil.
Ayons tous même confiance
En CE NOM D'HEUREUX AVENIR !
Et sois seule notre espérance,
Religion du souvenir !

III
D'une odieuse tyrannie
La mort n'a pas de lendemain.
Qu'importe, au printemps de la vie,
Que nos fronts se penchent soudain.....
Si notre sang dote la France
D'UN NOM, SOLEIL DE L'AVENIR !
Tu seras notre récompense,
Religion du souvenir !

IV
Puis, quand viendra l'heure dernière

Qui soumet chacun à la loi,
Qu'un ami, gravant notre pierre,
Dise : « Ils sont morts avec leur foi.
« Jusqu'à cette heure solennelle
« Que rien ne saurait prévenir,
« Chacun d'eux t'est resté fidèle,
« Religion du souvenir ! »

Demi-Lune, 16 décembre 1848.

JULES MAGNIEN,

Soldat au 6^e de ligne, et fils d'un vieux ch
gien-major de l'Empire.

L'Administration du Jardin-d'Hiver a l'honneur de prévenir
MM. les abonnés, que mercredi et vendredi il y aura, de 3 à 5
heures, concert vocal et instrumental.
Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol.
MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte d'ab
onnement.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE imprimeur à Lyon, 48, place de la Charité.

Tiré aux presses mécaniques de J-B Pélagand, rue de la Sphère 5.

50 pour cent meilleur marché que de louer des livres.

ROMANS A 20 C.

ILLUSTRÉS ET COMPLETS,

Contenant la matière de deux volumes de
cabinet de lecture ;

CINQUANTE ROMANS SONT EN VENTE ; IL EN PARAÎT DEUX OU TROIS
NOUVEAUX PAR SEMAINE.

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

LES DRAMES JUDICIAIRES

ET

CAUSES CÉLÈBRES ILLUSTRÉS,
A 20 CENT. LA LIVRAISON.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE,

PAR CHATEAUBRIAND,

Dans le feuilleton du journal LA PRESSE.

TROIS VOLUMES SONT COMPLETS. — A 2 FR. LE VOLUME.

Chez **BALLAY aîné**, libraire,
RUE BOURBON, 2.

Joli Appartement garni,

COMPOSÉ DE SIX PIÈCES,

Ayant vue sur le quai de l'Arsenal,

A louer de suite,

Rue Martin, 2, au 3^e.

S'adresser à M. JUBIÉ, arbitre de commerce, rue Romarin, 2.

BAISSE DE PRIX.

Cottaz et C^{ie}.

Maison de gros et détail.

PRIX-FIXE. — AU COMPTANT.

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

Chaussures d'Enfants de tout âge, Souliers pour
dames et pour hommes,

DE TOUS GENRES.

Grande fabrique de chaussures lyonnaises.

RUE DE L'ARBRE-SEC, 32, à Lyon.
(DANS LA COUR.)

BOTTINES lasting noir, en souliers, avec chevilles au talon,	5 fr. 90 c.
BOTTINES lasting noir, en escarpin,	5 90
BOTTINES lasting en couleurs, claquées vernies,	6 90
BOTTINES satin anglais, claquées tout au tour,	4 30
BOTTINES satin anglais, à bout verni,	4
BOTTINES grises, claquées, vernies tout au tour,	4
BOTTINES grises à bout verni,	5 50
SOCQUES en cuir à bout,	5
SOCQUES en cuir à claque,	5 50
BOTTES fortes,	16
BOTTES fines,	16
REMONTAGES,	12
BOTTES VERNIES,	22

Bottes de commande, en 12 heures.
Bottines, en 7 heures.

NOTA. — Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuirs, tiges et peaux ; il peut obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les bottes et bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, dans préjudice de la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.

A vendre à l'amiable

BELLE ET GRANDE

PROPRIÉTÉ

Située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette PROPRIÉTÉ, de la contenance totale d'environ 750 hectares, se compose de maison de maître, avec bâtiments d'exploitation ; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit ; de 690 hectares en bois de diverses natures produisant également un bon revenu ; de plusieurs baux et d'une rente en argent, s'élevant annuellement à 4,850 fr.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement.

Outre la culture principale de la vigne, le sol est très-convenable à celle de l'olivier, figuier et autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que sanitaire par la bonté de la température exempte de toute gelée et de grêle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. BONNET, quai de la Saône, 14 ; ou sur les lieux, à M. CREUZET, propriétaire.

Salle du Colisée.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1848,

A MIDI PRÉCIS,

Au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER

Grand Concert politique,

Donné par la société philharmonique du Nord, avec
le concours de 150 exécutants, artistes et amateurs.

Prix du Billet : 1 fr.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 ct.
Les mercredis et vendredis concert pour MM. les abonnés.

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur MÉLIZET, demeurant à la Guillotière, rue Hode (ci-devant rue Louis-le-Grand), impasse Bolot, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'être autorisé, par la municipalité de la Guillotière, à remplir les fonctions de CRIEUR PUBLIC ; qu'en cette qualité il se chargera de toutes les publications ; ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, en remplissant avec zèle et ponctualité toutes les commandes qui seront faites.

En vente chez les principaux libraires.

NAPOLÉON A LYON.

Recherches historiques sur ses passages et séjours en cette cité.

Par Honoré VIEUX. — Prix : 1 franc.

Librairie Scientifique et Médicale de Ch. SAVY jeune, place de Bellecour, 44.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

LE BON JARDINIER, almanach pour l'année 1849, contenant les principes généraux de culture, l'indication mois par mois des travaux à faire dans les jardins, etc., etc., par Poiteau, Vilmoren, Decaisne, Daudin, Heumann. Paris, 1849 ; 1 vol. in-12. — Prix : 7 fr.

FLORE DU DAUPHINÉ, ou Description succincte des plantes croissant naturellement en Dauphiné, ou cultivées pour l'usage de l'homme et des animaux, etc., etc., par A. Mutel, auteur de la Flore française, de plusieurs ouvrages d'astronomie, 2^e édition, 1848 ; 1 volume. — Prix : 40 fr.

NOUVEAU MANUEL COMPLET DU FACTEUR D'ORGUES, ou Traité théorique et pratique de l'art de construire les orgues, contenant l'orgue de D. Bédos et tous les progrès et perfectionnements de la facture jusqu'à ce jour, etc., etc ; par H. Hamel. Paris, Boret, 1849 ; 5 vol. in-18 et atlas in-folio. — Prix : 48 fr.

DE LA PUISSANCE AMÉRICAINE. Origine, institutions, esprit politique, ressources militaires, agricoles, commerciales et industrielles des Etats-Unis, par Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire de la République française aux Etats-Unis, 3^e édition. Paris, 1848 ; 2 vol. in-8°. — Prix : 45 fr.

ÉLÉMENTS D'ALGÈBRE, par P.-J.-E. Fluck, officier de l'Université, professeur de mathématiques aux écoles nationales d'artillerie, etc., etc., 2^e édition. Strasbourg, 1847, 1 vol. in-8°. — Prix : 7 fr.

AU BON PÊCHEUR.

AVIS AUX AMATEURS DE LA PÊCHE.

Grande-Rue de la Guillotière, 14.

M. GUICHARD a l'honneur de prévenir qu'il tient toujours à la disposition de MM. les amateurs un grand assortiment de tout ce qui concerne ce genre de délassement. Il se trouve, par conséquent, en état de satisfaire à toutes les exigences.

RHUMES Toux, Catarrhes, Gripes, Enrouements
Guérison par les TABLETTES
LAROQUE au Lichen, le meilleur et le plus efficace des pectoraux. — Botes : 1 Fr. 25 c. et 70. — A Lyon, rue St-Polycarpe, 10 ; à la pharmacie des Célestins et dans les meilleures pharmacies de chaque ville.

MACON,

Cordonnier pour dames,

En face du pont de la Feuillée, quai
Bondy, 153, au 1^{er}.

BOTTINES EN TOUS GENRES

A 3 fr. 30 c.

6 30

7 30

POMMADE DU baron DUPUYTREN

Composée par MALLARD, pharmacien à Paris

Cette gréable cosmétique, par ses propriétés niques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVILURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. — Dépôt à Lyon chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; à Grenoble, M. Collet, pharmacien ; à Saint-André, 2.